



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante VEGENERGY

de la société

TRADE CORPORATION INTERNATIONAL SAU

enregistrée sous le

n°2022-2189

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom VEGAFIRST



Informations générales

Noms du produit	VEGENERGY DELFAN VEGA DELFAN PLUS V VEGAFIRST
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	TRADE CORPORATION INTERNATIONAL SAU Calle de Alcalá 498, 2a planta, 28027 MADRID, Espagne
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution d'acides aminés d'origine végétale
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	269-2020.01
Numéro d'AMM	1200469

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 22/08/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE GUENIN

D7F05C1BB83743A...